

PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2021

ET BILAN DU PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES
PERSONNES HANDICAPÉES
2019-2020

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) a été réalisé par la Direction de la coordination ministérielle et des mandats spéciaux, en collaboration avec les secteurs et autres directions du Ministère. Ce plan a été préparé en conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). Sur les 23 mesures présentées dans ce plan, 3 sont de nouvelles mesures.

Conformément à l'article 61.4 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le Ministère désigne à titre de coordonnateur des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 :

Rouchdi Abdellatif
Direction de la coordination ministérielle et des mandats spéciaux
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2S5

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'endroit des personnes handicapées :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2S5

Région de Montréal : 514 864-9191
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes ou malentendantes (ATS)

Région de Montréal : 514 864-8158
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 866 227-5968

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 a été rédigé en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à tous les genres. Au besoin, le féminin accompagne le masculin afin d'assurer une rédaction inclusive.

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action. C'est pourquoi ce document est uniquement disponible en format PDF sur le site Web du Ministère au <http://www.mifi.gouv.qc.ca>.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN Version électronique : 978-2-550-87067-8
© Gouvernement du Québec – 2020
Tous droits réservés pour tous pays

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES	3
INTRODUCTION	4
1. PORTRAIT DE L'ORGANISATION	5
1.1 ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION	5
1.1.1 MISSION	5
1.1.2 VISION	5
1.1.3 VALEURS	5
1.1.4 DOMAINES D'INTERVENTION	5
1.2 STRUCTURE ADMINISTRATIVE	6
1.3 LOIS ET RÈGLEMENTS	6
1.4 SERVICES À LA CLIENTÈLE	6
1.4.1 DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE	6
1.4.2 LES SERVICES DU MINISTÈRE.....	6
2. RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	7
BILAN DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2020	8
3. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE.....	18
3.1 PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET STRATÉGIE NATIONALE POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	18
3.2 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES	18
3.3 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ	19
PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2021	21
4. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2020-2021	28
5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2020-2021	28

Liste des sigles

ATS	Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes
CNB	Code national du bâtiment
CSL	Carré Saint-Laurent
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DC	Direction des communications
DGOR	Direction générale des opérations régionales
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGSF	Direction générale des services de francisation
DISO	Secteur de développement, de l'innovation et du soutien à l'organisation
DCMMS	Direction de la coordination ministérielle et des mandats spéciaux
DMS	Direction des mesures et services
DEIRM	Direction de l'exploitation immobilière et des ressources matérielles
DPPF	Direction des politiques et programmes de francisation
DPPI	Direction des politiques et programmes d'intégration
DRH	Direction des ressources humaines
DRSV	Direction de la recherche, statistique et veille
FI	Secteur de la francisation et de l'intégration
IP	Secteur de l'immigration et de la prospection
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PEG	Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux
PFT	Programme fonctionnel et technique
PPRE	Secteur de la planification, de la performance et des relations extérieures
SAA	Service de l'accueil à l'aéroport
SAIGP	Service de l'accès à l'information et gestion des plaintes
SQI	Société québécoise des infrastructures

Introduction

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère a la responsabilité d'adopter un plan d'action annuel :

[...] identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce Plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration participe pleinement et activement à l'intégration des personnes handicapées. À cette fin, il a élaboré, jusqu'à présent, onze plans d'action assortis de leur bilan respectif. Les documents faisant état de ces travaux ont été déposés à l'Office des personnes handicapées du Québec et sur le site Internet du Ministère. Le présent plan d'action couvre la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 a pour orientation générale l'élimination des obstacles à l'intégration des personnes handicapées clientes ou employées du Ministère.

Le Plan d'action 2020-2021 est également l'occasion pour le Ministère de rendre compte des actions qu'il mène en vue de respecter ses engagements au regard des deux politiques gouvernementales *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* et *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

1. Portrait de l'organisation

1.1 Activités liées à la mission générale de l'organisation¹

1.1.1 Mission

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et leur contribution à la prospérité du Québec.

1.1.2 Vision

Une organisation engagée qui coordonne l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et qui soutient les entreprises et les collectivités du Québec.

1.1.3 Valeurs

Le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise tout en ajoutant une valeur liée à sa mission : l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. Ainsi, les valeurs du Ministère sont la compétence, l'équité, l'intégrité, la loyauté, le respect, le sens du service et l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. En complément à la Déclaration de valeurs, le sens de l'éthique et la qualité des services axés sur les besoins de la clientèle sont au cœur de la mission du Ministère.

1.1.4 Domaines d'intervention

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

- Informe, recrute et sélectionne des candidats à l'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins démographiques et économiques de la société québécoise et de sa capacité d'accueil;
- Facilite la réunification familiale entre les résidents québécois et les membres de leur famille et s'assure du respect des engagements pris à cet égard;
- Participe à l'effort de solidarité internationale à l'égard des réfugiés et autres personnes en situation semblable;
- Favorise l'établissement des nouveaux arrivants, leur intégration linguistique et sociale et leur insertion en emploi, notamment en arrimant les besoins des employeurs dans toutes les régions du Québec aux compétences des nouveaux arrivants et en soutenant les travailleurs qualifiés dans leurs efforts d'insertion socioprofessionnelle;
- Fait la promotion, par différentes activités, du rapprochement interculturel, de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques et offre de l'expertise-conseil en gestion de la diversité aux entreprises et aux organismes publics;
- Coordonne, avec le soutien des ministères et des organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne².

En vertu de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867 (Vict., c. 3 [R-U]) et suivant l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains conclu en 1991, la compétence en matière d'immigration est partagée avec le gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral verse une compensation financière au Québec pour assurer l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

¹ MIFI, *Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* [En ligne, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/publications/#c11579>].

² Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), art. 4(7).

1.2 Structure administrative

Pour accomplir l'ensemble de ses mandats, le Ministère comprend quatre secteurs d'activité :

- Immigration et Prospection;
- Francisation et Intégration;
- Planification, Performance et Relations Extérieures;
- Développement, Innovation et Soutien à l'organisation.

L'organigramme du Ministère est disponible au :

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/organigramme/>.

1.3 Lois et règlements³

L'application des lois et des règlements relatifs à l'immigration relève de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Immigration, Francisation et Intégration

- Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes; Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1);
 - Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, M-16.1, r. 2);
- Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1);
 - Règlement sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3);
 - Règlement sur la procédure en immigration (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 5);
 - Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 4);
 - Règlement sur les contingents des courtiers et des sociétés de fiducie (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 2);
 - Règlement sur les consultants en immigration (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r.1);
 - Règlement prolongeant la durée du consentement au séjour de certains étudiants étrangers (Décret numéro 494-2020 du 29 avril 2020);
- Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs (RLRQ, chapitre M-37.1);
- Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique (RLRQ, chapitre M-37.2).

1.4 Services à la clientèle

1.4.1 Déclaration de services à la clientèle

Le Ministère rend publique sa Déclaration de services à la clientèle⁴. Les engagements contenus dans cette déclaration témoignent de sa volonté d'offrir à sa clientèle des services de qualité. La déclaration précise la vision, la mission, les valeurs et les principaux services offerts à la clientèle. Elle contient, en complément aux engagements en matière de délais, cinq engagements qualitatifs : la courtoisie, l'accessibilité, la qualité de l'information, la confidentialité et l'amélioration continue des services offerts à la clientèle. En outre, en ce qui concerne l'accessibilité, le Ministère s'est engagé à assurer un accès facile à ses bureaux et à prendre les mesures nécessaires pour adapter ses services aux besoins des personnes handicapées.

1.4.2 Les services du Ministère

Le Ministère offre, en étroite collaboration avec ses partenaires, de nombreux services à sa clientèle concernant l'immigration au Québec, l'apprentissage du français et l'intégration à la société québécoise.

³ MIFI, 2020, *Lois et règlements* [En ligne, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/lois-et-reglements/>].

⁴ MIFI, 2020, *Déclaration de services à la clientèle* [En ligne, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/declaration-de-services-a-la-clientele/>].

Parmi ces partenaires, on retrouve d'autres ministères et des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels, des consultants en immigration et d'autres organismes de réglementation, des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine des relations interculturelles ainsi que des organismes qui offrent des services d'accueil et d'intégration aux personnes immigrantes.

Le Plan d'action 2020-2021 concerne donc non seulement les services directement offerts par le Ministère, mais également ceux dont la prestation relève de ses partenaires.

2. Responsable du plan d'action

Le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 a été confié à la Direction de la coordination ministérielle et des mandats spéciaux. Ce mandat comporte les responsabilités suivantes :

- Produire le bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 en collaboration avec les unités administratives responsables des actions;
- Consulter les unités administratives pour l'élaboration du Plan d'action 2020-2021, plus précisément pour actualiser et bonifier les mesures existantes et en élaborer de nouvelles;
- Rédiger le Plan d'action 2020-2021 et le soumettre pour approbation aux autorités ministérielles;
- Transmettre le Plan d'action 2020-2021 à l'Office des personnes handicapées du Québec et le diffuser dans les sites intranet et Internet du Ministère.

Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 comprend 21 mesures. Les résultats ont été atteints pour 16 d'entre elles. La majorité des mesures partiellement atteintes ou non atteintes de ce plan d'action l'ont été à cause de la crise sanitaire de la COVID-19. Dans l'ensemble, les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 ont contribué à l'atteinte des objectifs ministériels et, par le fait même, à atténuer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour le personnel et la clientèle. Le tableau ci-dessous présente le détail de ces résultats.

AXE 1 : LIEUX DE TRAVAIL ET MESURES D'URGENCE						
Obstacles à l'intégration ⁵	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats ⁶	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2019)	Résultat atteint ou état de réalisation	Suite à donner/ Commentaires
Espaces et postes de travail parfois inaccessibles ou inadaptes aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère	1.1 S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées employées par le Ministère.	1.1.1 Aménager les espaces et les postes de travail pour qu'ils soient adaptés aux besoins des personnes handicapées et acquérir ou louer les biens et les services requis pour toute personne handicapée qui est employée par le Ministère ⁷ .	Un environnement permettant un usage identique, autonome et simultané pour tous. Proportion des postes de travail aménagés et adaptés aux personnes handicapées par rapport aux demandes formulées en ce sens	Innovation et Vision 3.0 DEIRM	RÉSULTAT ATTEINT Lors des relocalisations de 2019, l'équipement spécialisé de 4 personnes handicapées a été déménagé. En collaboration avec la DRH, adaptation des postes des nouveaux employés.	

⁵ « Tout élément de l'environnement physique ou social qui freine ou empêche la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, ce qui entraîne pour elle une situation de handicap ».

Réf. : *Guide pour la production du plan d'action à l'égard des personnes handicapées* (2011).

⁶ Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

⁷ Mesure répondant à l'exigence de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

		1.1.2 Collaborer avec la SQI afin de s'assurer qu'en 2019, les aménagements du Carré Saint-Laurent soient conformes au CNB en vigueur, notamment en ce qui concerne les normes de conception sans obstacle liées aux besoins des personnes handicapées.	Taux de respect des normes prises en compte au programme fonctionnel et technique (PFT) ainsi qu'aux plans et devis d'aménagement	Innovation et Vision 3.0 DEIRM	RÉSULTAT PARTIELLEMENT ATTEINT Le PFT a été respecté et des actions supplémentaires sont en cours de réalisation pour offrir des fonctionnalités dépassant les normes. La hauteur des interrupteurs de lumière reste à être ajustée par la SQI.	En raison de l'ajustement des interrupteurs qui fait partie des déficiences qui doivent être corrigées par la SQI et l'entrepreneur.
		1.1.3 Sonder les gestionnaires en vue du déménagement au Carré Saint-Laurent, pour s'assurer que les besoins spécifiques de leurs employés soient entendus et satisfaits.	Fiche à remplir envoyée à tous les gestionnaires Prise en compte des besoins exprimés par les gestionnaires	Innovation et Vision 3.0 Collaboration avec la DEIRM	RÉSULTAT ATTEINT Sondage réalisé et besoins pris en compte lors du déménagement. Principaux besoins exprimés : ergonomie, position du dos et billets médicaux. L'ensemble de ces besoins a été couvert par la Direction.	
	1.2 S'assurer que les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées ainsi que les personnes accompagnatrices employées par le Ministère connaissent la procédure et les mesures d'urgence.	1.2.1 Faire connaître le formulaire d'inscription au programme d'aide à l'évacuation d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal.	Nombre de demandes d'inscription auprès du Service de sécurité incendie de Montréal	DCMMS	RÉSULTATS NON ATTEINTS Les informations sur le formulaire seront mises en ligne suivant la formation sur les mesures d'urgence	Suivant l'emménagement au Carré Saint-Laurent, la DCMMS avait prévu de publiciser le formulaire d'inscription au programme d'aide à l'évacuation d'urgence en même temps que les mesures d'urgence générales du nouvel édifice qui devaient être transmises lors d'une formation donnée par la DEIRM en mars. La formation a été reportée à cause des mesures liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

		1.2.2 Informer, lors d'une rencontre annuelle et ponctuellement lors de l'embauche de nouvelles personnes handicapées, les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées et les personnes accompagnatrices de la procédure et des mesures d'urgence.	Nombre de rencontres effectuées	DEIRM En collaboration avec les directions concernées	<p>RÉSULTAT PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>1. Une réunion est prévue pour former de nouveaux membres pour les équipes des mesures d'urgence quant à leurs rôles et responsabilités. Ils prendront connaissance des modalités liées aux personnes handicapées.</p> <p>2. À la suite de cette formation, des rencontres individuelles pourront être planifiées avec les personnes handicapées afin de rappeler les actions à prendre en cas d'urgence et de l'accompagnement possible pour ces dernières.</p> <p>3. Dans l'intranet, une rubrique « Mesures d'urgence » sera ajoutée en 2020 afin d'informer les personnes handicapées du type d'accompagnement dont elles peuvent bénéficier.</p>	<p>Le point 1 a été réalisé lors de la première formation avec le Service de sécurité incendie et des accompagnateurs nommés par étage.</p> <p>Le point 2, la tenue d'une deuxième séance de formation, a été reporté en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19.</p> <p>La formation individuelle était prévue fin mars.</p> <p>Le point 3 n'a pas été réalisé.</p>
		1.2.3 Mettre à jour l'information disponible sur les mesures d'urgence dans l'intranet.	Information disponible et à jour dans l'intranet	DEIRM DCMMS DC	<p>RÉSULTAT PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>1) Une mise à jour complète est en cours pour le CSL et sera versée dans l'intranet une fois terminée.</p> <p>2) Des mises à jour sont prévues pour les autres adresses du MIFI et seront progressivement intégrées à l'intranet selon l'avancement des travaux.</p>	<p>Une partie des mises à jour ont été faites, mais c'est une section qui est évolutive et d'autres changements sont planifiés (voir commentaires de l'action 1.2.2).</p>

					3) Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 est disponible sur l'intranet et sur quebec.ca	
--	--	--	--	--	---	--

AXE 2 : COMMUNICATIONS, SERVICES ET DOCUMENTS DU MINISTÈRE

Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2019)	Résultat atteint ou état de réalisation	Suite à donner/ Commentaires
Services et documents offerts au public par le Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées	2.1 Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du Ministère.	<p>2.1.1 Faciliter l'accès (par téléphone ou en personne) à l'information diffusée par le Ministère. Au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Utilisation d'un ATS; — Accompagnement de la personne dans ses démarches administratives liées à la mission du Ministère; — Utilisation des services d'un interprète qualifié à l'occasion d'une rencontre, d'une réunion ou d'un événement public organisé par le Ministère. 	<p>Proportion des personnes handicapées ayant reçu le service requis</p> <p>Information disponible et à jour dans l'intranet</p>	<p>Tous les secteurs</p> <p>DRF</p>	<p>RÉSULTAT ATTEINT Déménagement des équipements de la personne malentendante lors du déménagement au CSL.</p> <p>Utilisation d'interprètes qualifiés lors des réunions de direction et lors des formations pour deux employées de la DRF.</p> <p>Les deux employées sont munies d'un ATS.</p>	
		<p>2.1.2 Rendre accessibles et maintenir à jour les renseignements destinés aux personnes immigrantes handicapées sur le site Internet du Ministère ainsi que dans le guide <i>Apprendre le Québec</i> et le matériel didactique <i>Agir pour interagir</i>.</p> <p>Refonte du site Internet du Ministère en tenant compte</p>	<p>Dates des mises à jour effectuées</p> <p>Mise en place de l'option d'un contraste élevé sur le site Internet afin de faciliter l'accès</p>	<p>DPPPP</p> <p>DC</p> <p>DPPF</p>	<p>RÉSULTAT ATTEINT Le guide <i>Apprendre le Québec</i> est disponible en ligne, sur le site du MIFI.</p> <p>La mise à jour d'<i>Agir pour interagir</i> est disponible sur la plateforme d'apprentissage Moodle du Ministère depuis avril 2019. Il s'agit de matériel utilisé en classe et non en ligne de manière autonome. Néanmoins, puisque ce sont des PDF téléchargeables, les outils d'accessibilité</p>	

		de certaines exigences d'accessibilité.	aux personnes ayant une déficience visuelle		sont liés aux outils technologiques (Adobe Reader, etc.).	
		2.1.3 Mettre à jour le portrait succinct des services et des ressources accessibles offerts aux personnes handicapées par le Ministère et ses partenaires.	Date de la dernière mise à jour	DPPPP DC et directions concernées	RÉSULTAT ATTEINT Sur le site du MIFI, différents critères de recherche permettent de trouver les partenaires du MIFI qui offrent les services accessibles et adaptés aux personnes handicapées.	
		2.1.4 Traiter et résoudre les plaintes relatives à l'accès aux documents et aux services offerts par le Ministère.	Nombre de plaintes reçues, traitées et résolues	SAIGP	RÉSULTAT ATTEINT Au cours de l'année 2019-2020, une plainte a été reçue et traitée concernant l'accessibilité des services offerts par le Ministère.	
		2.1.5 S'assurer de la conformité au <i>Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable</i> (SGQRI 008-02) et au <i>Standard sur l'accessibilité d'un site Web</i> (SGQRI 008-01) de 80 % du contenu des sites intranet et Internet du Ministère.	Nombre de documents téléchargeables versés dans les sites intranet et Internet du Ministère conformes au standard Pourcentage (%) du contenu du site intranet conforme au standard	DC	RÉSULTAT ATTEINT 80 %	

		<p>2.1.6 Informer le personnel des services d'accueil à l'aéroport, une fois l'an et lors de l'embauche de nouveaux employés, sur les services offerts au Québec pour les personnes handicapées et encourager les employés à développer leurs habiletés en matière de service à la clientèle des personnes handicapées.</p>	<p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de nouveaux employés rencontrés</p>	<p>DPPPP</p> <p>DGRH</p> <p>Direction des services d'accueil à l'aéroport</p>	<p>RÉSULTAT ATTEINT</p> <p>Un outil (une feuille aide-mémoire) d'information est en développement et attend l'approbation des autorités. Cet outil comprend toutes les informations pertinentes dont un nouvel arrivant a besoin, notamment les coordonnées de l'OPHQ.</p> <p>En décembre 2019, des modifications ont été apportées au document « Accueil et intégration du nouveau personnel » afin qu'il tienne compte des personnes ayant des besoins particuliers.</p>	
--	--	---	---	---	---	--

AXE 3 : SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE OFFERTS PAR LES PARTENAIRES ET LES MANDATAIRES

Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2019)	Résultat atteint ou état de réalisation	Suite à donner/ Commentaires
Services des partenaires et des mandataires du Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées immigrantes	3.1 Permettre aux personnes handicapées immigrantes d'avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les partenaires et les mandataires du Ministère.	3.1.1 Maintenir à jour, dans le Répertoire des organismes partenaires du Ministère (en ligne), les données relatives à l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite.	Dates des mises à jour effectuées	DPPPP DC	RÉSULTAT ATTEINT Sur le site du MIFI, différents critères de recherche sont mis à jour régulièrement et permettent de trouver les partenaires du MIFI qui offrent les services accessibles et adaptés aux personnes handicapées.	
		3.1.2 Poursuivre la sensibilisation des partenaires quant à l'importance d'offrir des services accessibles aux personnes handicapées.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DGOR DGSF En collaboration avec les directions régionales	RÉSULTAT ATTEINT Les organismes ont été sensibilisés lors des rencontres semi-annuelles prévues dans le cadre du suivi de leur financement.	
		3.1.3 Maintenir des partenariats pour la référence à des cours de français répondant aux besoins des personnes handicapées immigrantes.	Nombre et types de partenariats établis	DGSF	RÉSULTAT ATTEINT Quatre partenaires offrant des services de francisation aux personnes handicapées immigrantes. Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, il y a eu 44 élèves dans ces cours.	

AXE 4 : RESSOURCES HUMAINES ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2019)	Résultats atteints ou état de réalisation	Suite à donner/Commentaires
Personnes handicapées sous-représentées dans l'effectif du Ministère et intégration en emploi parfois plus difficile pour les personnes handicapées au Ministère	4.1 Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au Ministère.	4.1.1 Sensibiliser les gestionnaires du Ministère à l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et à la possibilité de soumettre des projets de stage au CSPQ.	Nombre et type d'activités de sensibilisation effectuées	DGRH En collaboration avec les secteurs IP, FI, PPRE, DISO et de la haute direction	RÉSULTAT ATTEINT Une note a été transmise à l'ensemble des gestionnaires du Ministère le 24 octobre 2019, les informant du PDEIPH et de la possibilité de soumettre des projets de stage au CSPQ.	
		4.1.2 Maintenir l'offre de stages dans le cadre du PDEIPH et promouvoir le maintien en emploi des personnes handicapées stagiaires.	Nombre de projets de stages soumis au CSPQ Nombre de stagiaires du PDEIPH ayant obtenu un emploi au Ministère	DGRH	RÉSULTAT ATTEINT Un projet a été soumis au CSPQ à l'automne 2019 pour 2020-2021. Une personne stagiaire a obtenu un emploi régulier au Ministère au courant de la période visée (2019-2020).	
		4.1.3 Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant un taux de représentation de 2 % de personnes handicapées dans l'effectif régulier.	Taux de représentation des personnes handicapées dans l'effectif régulier du Ministère	Gestionnaires et DGRH (soutien aux gestionnaires et reddition de comptes)	RÉSULTAT PARTIELLEMENT ATTEINT Le taux de représentation des personnes handicapées est de 1,7 % au 30 septembre 2019.	La diminution du taux de représentativité par rapport à l'an passé est attribuable à une augmentation de plus de 30 % de l'effectif régulier alors que le nombre de personnes handicapées au statut régulier n'a augmenté que de 11 %.
		4.1.4 Offrir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi à toute personne handicapée qui en fait la demande. Promouvoir la possibilité d'obtenir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi par l'ajout d'information à cet effet dans la section de l'intranet consacrée aux personnes handicapées.	Pourcentage (%) de personnes handicapées ayant obtenu un plan personnalisé d'intégration en emploi Information disponible et à jour dans l'intranet	DGRH DC	RÉSULTAT ATTEINT Pour la période visée, 10 personnes ont obtenu un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi.	

Méconnaissance des enjeux, des problématiques et des besoins des personnes handicapées par le personnel du Ministère	4.2 S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.	4.2.1 Sensibiliser le personnel du Ministère aux besoins, aux enjeux et aux problématiques des personnes handicapées, notamment au moyen de capsules d'information dans l'intranet.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DCMMS DC	RÉSULTAT ATTEINT La semaine des personnes handicapées a été soulignée sur l'intranet.	
		4.2.2 Publiciser auprès des employés les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Nombre et types d'annonces réalisées	DCMMS DC	RÉSULTAT ATTEINT Le plan d'action est disponible sur l'intranet.	

3. Reddition de comptes gouvernementale

La présente section détaille les réalisations liées aux engagements du Ministère au regard des stratégies, des plans et des programmes gouvernementaux ayant trait à l'intégration des personnes handicapées à la société québécoise.

3.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi et stratégie nationale pour le maintien en emploi des personnes handicapées

En matière d'accès à l'égalité et de maintien en emploi ainsi que de développement de l'employabilité, les mesures suivantes ont été réalisées dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 :

- Les gestionnaires du Ministère ont été sensibilisés à l'importance d'embaucher des personnes handicapées dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et une note a été transmise à cet effet à l'ensemble des gestionnaires du Ministère, les informant du PDEIPH et de la possibilité de soumettre des projets de stage au CSPQ (mesure 4.1.1);
- Le taux de représentation des personnes handicapées dans l'effectif régulier du Ministère a été de 1,7 % (mesure 4.1.3), en dessous de la cible gouvernementale fixée à 2 %. La diminution du taux de représentativité par rapport à l'an passé (2,1 %) est attribuable à une augmentation de plus de 30 % de l'effectif régulier alors que le nombre de personnes handicapées au statut régulier n'a augmenté que de 11 %.

3.2 Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées⁸, adoptée en 2006, a pour but de mettre en place les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Elle engage les ministères et les organismes publics à rendre compte des éléments qui suivent.

- Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public
 - Au cours de la période visée, le Ministère a traité la seule plainte reçue (mesure 2.1.4 du Plan d'action 2019-2020).
- Mesures d'accommodement pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services
 - Le Ministère n'a reçu aucune demande pour faciliter l'accès à l'information qu'il diffuse (mesures 2.1.1). Nous noterons le déménagement des équipements d'un employé malentendant lors du déménagement au CSL, l'utilisation d'interprètes qualifiés lors des réunions de direction et lors des formations pour deux employées de la DRF. Deux employées sont munies d'un ATS.
- Le site Internet du Ministère permet aux personnes immigrantes handicapées de filtrer, à partir du répertoire des organismes, les partenaires qui offrent un accès aux personnes à mobilité réduite.

⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2020, *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées – Politique gouvernementale* [En ligne, <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001156/>].

- Les renseignements destinés aux personnes immigrantes handicapées sont en ligne dans la version française du guide *Apprendre le Québec* sur le site du Ministère (mesure 2.1.2).
- La mise à jour d'*Agir pour interagir* est disponible sur la plateforme d'apprentissage Moodle du Ministère depuis avril 2019. Il s'agit de matériel utilisé en classe et non en ligne de manière autonome. Néanmoins, puisque ce sont des PDF téléchargeables, les outils d'accessibilité sont liés aux outils technologiques (Adobe Reader, etc.).

3.3 Politique gouvernementale *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière*, le Ministère a pris l'engagement de s'assurer que des services accessibles et adaptés sont offerts à la clientèle handicapée au Québec par le Ministère ou ses mandataires et ses partenaires. Le Ministère a mis en place des mesures pour respecter son engagement.

En effet, plusieurs partenaires qui offrent des services dans des lieux accessibles ont grandement contribué à la levée des obstacles auxquels font face les personnes handicapées dans les classes de francisation. Au cours de l'année 2019-2020, quatre partenaires du Ministère ont offert des services de francisation aux personnes handicapées immigrantes. Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, il y a eu 44 élèves dans ces cours.

Par ailleurs, le personnel d'accueil à l'aéroport remet aux nouveaux immigrants la documentation de l'OPHQ qui les informe des différents programmes et services offerts au Québec.

**PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE
À PART ENTIÈRE**

SUIVI DES ENGAGEMENTS 2019-2020

Engagement	Collaborateur	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2019-2020
37. S'assurer que des services accessibles et adaptés sont offerts à la clientèle handicapée au Québec par le Ministère ou ses mandataires et partenaires.	OPHQ	2020	En cours de réalisation	<p>Mesure 2.1.6 Un outil (une feuille aide-mémoire) d'information est en développement et attend l'approbation des autorités. Cet outil comprend toutes les informations pertinentes dont un nouvel arrivant a besoin, notamment les coordonnées de l'OPHQ.</p> <p>En décembre 2019, des modifications ont été apportées au document « Accueil et intégration du nouveau personnel » afin qu'il tienne compte des personnes ayant des besoins particuliers.</p> <p>Mesure 3.1.3 Quatre partenaires offrant des services de francisation aux personnes handicapées immigrantes. Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, il y a eu 44 élèves dans ces cours.</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 du Ministère s'inscrit dans la continuité du Plan d'action 2019-2020. Il comprend 23 mesures et 30 indicateurs de résultats.

Notons que deux rencontres de suivi auront lieu dans l'année avec les unités responsables pour faire le point à mi-parcours ainsi que pour évaluer l'état de réalisation des mesures du Plan d'action 2020-2021.

Le Plan d'action 2020-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention et de six objectifs :

1. Lieux de travail et mesures d'urgence

- 1.1 S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées employées par le Ministère;
- 1.2 S'assurer que les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées ainsi que les personnes accompagnatrices employées par le Ministère connaissent la procédure et les mesures d'urgence.

2. Communications, services et documents du Ministère

- 2.1 Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du Ministère.

3. Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires

- 3.1 Permettre aux personnes handicapées immigrantes d'avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les partenaires et les mandataires du Ministère.

4. Ressources humaines et sensibilisation du personnel

- 4.1 Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au Ministère;
- 4.2 S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.

AXE 1 : LIEUX DE TRAVAIL ET MESURES D'URGENCE

Obstacles à l'intégration ⁹	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats ¹⁰	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2020)
Espaces et postes de travail parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère.	1.1 S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées employées par le Ministère.	1.1.1 Aménager les espaces et les postes de travail pour qu'ils soient adaptés aux besoins des personnes handicapées et acquérir ou louer les biens et les services requis pour toute personne handicapée qui est employée par le Ministère.	Un environnement permettant un usage identique, autonome et simultané pour tous. Proportion des postes de travail aménagés et adaptés aux personnes handicapées par rapport aux demandes formulées en ce sens	DEIRM
		1.1.2 Collaborer avec la SQI afin de s'assurer qu'en 2020, les aménagements soient conformes au CNB en vigueur, notamment en ce qui concerne les normes de conception sans obstacle liées aux besoins des personnes handicapées.	Taux de respect des normes prises en compte au programme fonctionnel et technique ainsi qu'aux plans et devis d'aménagement	DEIRM
	1.2 S'assurer que les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées ainsi que les personnes accompagnatrices employées par le Ministère connaissent la procédure et les mesures d'urgence.	1.2.1 Faire connaître le formulaire d'inscription au programme d'aide à l'évacuation d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal.	Nombre de demandes d'inscription auprès du Service de sécurité incendie de Montréal	DCMMS
		1.2.2 Informer, lors d'une rencontre annuelle et ponctuellement lors de l'embauche de nouvelles personnes handicapées, les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées et les personnes accompagnatrices de la procédure et des mesures d'urgence.	Nombre de rencontres effectuées	DEIRM En collaboration avec les directions concernées
		1.2.3 Mettre à jour l'information disponible sur les mesures d'urgence dans l'intranet.	Information disponible et à jour dans l'intranet	DEIRM DCMMS DC

⁹ « Tout élément de l'environnement physique ou social qui freine ou empêche la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, ce qui entraîne pour elle une situation de handicap ». Réf. : *Guide pour la production du plan d'action à l'égard des personnes handicapées* (2011).

¹⁰ Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

AXE 2 : COMMUNICATIONS, SERVICES ET DOCUMENTS DU MINISTÈRE

Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2020)
Services et documents offerts au public par le Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées.	2.1 Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du Ministère.	2.1.1 Faciliter l'accès (par téléphone ou en personne) à l'information diffusée par le Ministère. Au besoin : — Utilisation d'un ATS; — Accompagnement de la personne dans ses démarches administratives liées à la mission du Ministère; — Utilisation des services d'un interprète qualifié à l'occasion d'une rencontre, d'une réunion ou d'un événement public organisé par le Ministère ¹¹ .	Proportion des personnes handicapées ayant reçu le service requis Information disponible et à jour dans l'intranet	Tous les secteurs DRF
		2.1.2 Rendre accessibles et maintenir à jour les renseignements destinés aux personnes immigrantes handicapées sur le site Internet du Ministère ainsi que dans le guide <i>Apprendre le Québec</i> et le matériel didactique <i>Agir pour interagir</i> . Refonte du site Internet du Ministère en tenant compte de certaines exigences d'accessibilité.	Dates des mises à jour effectuées Mise en place de l'option d'un contraste élevé sur le site Internet afin de faciliter l'accès aux personnes ayant une déficience visuelle	DPPI DC DPPF
		2.1.3 Mettre à jour le portrait succinct des services et des ressources accessibles offerts aux personnes handicapées par le Ministère et ses partenaires.	Date de la dernière mise à jour	DPPI DC et directions concernées

¹¹ Mesure répondant à l'exigence de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

		2.1.4 Traiter les plaintes relatives à l'accès aux documents et aux services offerts par le Ministère.	Nombre de plaintes traitées	SAIGP
		2.1.5 S'assurer de la conformité au <i>Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable</i> (SGQRI 008-02) et au <i>Standard sur l'accessibilité d'un site Web</i> (SGQRI 008-01) de 80 % du contenu des sites intranet et Internet du Ministère.	Nombre de documents téléchargeables versés dans les sites intranet et Internet du Ministère conformes au standard Pourcentage du contenu du site intranet conforme au standard	DC
		2.1.6 Informer le personnel des services d'accueil à l'aéroport, une fois l'an et lors de l'embauche de nouveaux employés, sur les services offerts au Québec pour les personnes handicapées et encourager les employés à développer leurs habiletés en matière de service à la clientèle des personnes handicapées.	Nombre de rencontres Nombre de nouveaux employés rencontrés	DPPI SAA
		2.1.7 Analyser la possibilité d'avoir recours à un interprète du langage des signes dans le cadre du <i>Parcours Québec</i> .	Production d'une analyse avec recommandation	DMS

AXE 3 : SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE OFFERTS PAR LES PARTENAIRES ET LES MANDATAIRES

Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2020)
Services des partenaires et des mandataires du Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées immigrantes.	3.1 Permettre aux personnes handicapées immigrantes d'avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les partenaires et les mandataires du Ministère.	3.1.1 Maintenir à jour, dans le <i>Répertoire des organismes partenaires du Ministère</i> (en ligne), les données relatives à l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite.	Dates des mises à jour effectuées	DPPI DC
		3.1.2 Poursuivre la sensibilisation des partenaires quant à l'importance d'offrir des services accessibles aux personnes handicapées.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DGOR DGSF En collaboration avec les directions régionales
		3.1.3 Maintenir des partenariats pour la référence à des cours de français répondant aux besoins des personnes handicapées immigrantes.	Nombre et types de partenariats établis	DGSF

AXE 4 : RESSOURCES HUMAINES ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Unités responsables (en date du 1 ^{er} août 2020)
Personnes handicapées sous-représentées dans l'effectif du Ministère et intégration en emploi parfois plus difficile pour les personnes handicapées au Ministère.	4.1 Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au Ministère.	4.1.1 Sensibiliser les gestionnaires du Ministère à l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et à la possibilité de soumettre des projets de stage au CSPQ.	Nombre et type d'activités de sensibilisation effectuées	DGRH En collaboration avec les secteurs IP, FI, PPRE et de la haute direction
		4.1.2 Maintenir l'offre de stages dans le cadre du PDEIPH et promouvoir le maintien en emploi des personnes handicapées stagiaires.	Nombre de projets de stages soumis au CSPQ Nombre de stagiaires du PDEIPH ayant obtenu un emploi au Ministère	DGRH
		4.1.3 Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant un taux de représentation de 2 % de personnes handicapées dans l'effectif régulier.	Taux de représentation des personnes handicapées dans l'effectif régulier du Ministère	Gestionnaires et DGRH (soutien aux gestionnaires et reddition de comptes)
		4.1.4 Offrir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi à toute personne handicapée qui en fait la demande. Promouvoir la possibilité d'obtenir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi par l'ajout d'information à cet effet dans la section de l'intranet consacrée aux personnes handicapées.	Pourcentage de personnes handicapées ayant fait la demande et obtenu un plan personnalisé d'intégration en emploi Information disponible et à jour dans l'intranet	DGRH DC
Pendant la pandémie de la COVID-19, le service de transport adapté ne correspond pas aux exigences de l'horaire de travail des personnes handicapées	4.2 S'assurer que les employés handicapés utilisant le transport adapté puissent bénéficier d'un accommodement de leur horaire de travail pour la durée de la pandémie de la COVID-19	4.2.1 Au besoin, adapter l'horaire de travail des employés handicapés prenant le transport adapté pour se rendre au travail pendant la durée de la pandémie de la COVID-19.	Nombre d'employés handicapés utilisant le service de transport adapté ayant demandé et reçu une adaptation de leur horaire de travail	Gestionnaires Avec l'accompagnement de la DGRH
Méconnaissance des enjeux, des problématiques et des besoins des personnes handicapées par le personnel du Ministère	4.3 S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.	4.3.1 Sensibiliser le personnel du Ministère aux besoins, aux enjeux et aux problématiques des personnes handicapées, notamment au moyen de capsules d'information dans l'intranet.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DCMMS DC

		4.3.2 Publiciser auprès des employés les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Nombre et types d'annonces réalisées	DCMMS DC
		4.3.3 Consulter les employés du ministère en situation de handicap pour l'élaboration du Plan d'action 2021-2022.	Publier dans l'intranet un appel à participer à l'élaboration du Plan d'action 2021-2022	DCMMS

4. Adoption et diffusion du Plan d'action 2020-2021

Le Plan d'action 2020-2021 sera déposé au comité directeur en septembre 2020. Le Ministère en fera parvenir un exemplaire à l'Office des personnes handicapées du Québec. Le Plan d'action 2020-2021 sera diffusé sur les sites intranet et Internet du Ministère dès qu'il sera finalisé, comme le prévoit la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

5. Mise en œuvre du Plan d'action 2020-2021

Le suivi du Plan d'action 2020-2021 sera assuré par la Direction de la coordination ministérielle et des mandats spéciaux, qui en présentera le bilan dans le Plan d'action 2021-2022. Chacune des directions concernées réalisera les mesures sous sa responsabilité et collaborera à la reddition de comptes. Ainsi, le Ministère sera en mesure de suivre l'évolution de la situation et de constater l'atteinte des objectifs.

*Immigration,
Francisation
et Intégration*

Québec 